

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

FDES RECTOR LESAGE

**Gamme Entrevous en Polystyrène Recyclé RECTOR LESAGE :
RECTOSTEN 16 rEPS & 19 rEPS - 5,09 à 6,17 m².K/W - Avec
ou sans rupteurs thermiques THERMOSTEN**

Juillet 2026



*En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 (Octobre 2019),
son complément national NF EN 15804+A2/CN (Octobre 2022)
et la norme ISO 14025 (Juillet 2010)*



Numéro d'enregistrement INIES : 20260450456

Date de publication : 10/07/2026

Version : 1.1

© 2026 RECTOR LESAGE SAS – 6420Z – 16 rue de Hirtzbach - BP 2538 - 68058 Mulhouse

ENV-FDES-056

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de son article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon exposant son auteur à des poursuites en dommages et intérêts ainsi qu'aux sanctions pénales prévues à l'article L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de RECTOR LESAGE (producteur de la FDES), selon la norme EN 15804+A2 (Octobre 2019) et le complément national NF EN 15804+A2/CN (Octobre 2022).

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 (Octobre 2019) du CEN et le complément national NF EN 15804+A2/CN (Octobre 2022) servent de règles de définition des catégories de Produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

GUIDE DE LECTURE

Exemple de lecture : $-9,0E-03 = -9,0 \times 10^{-3}$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

- Abréviations utilisées :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- DEP : Déclaration Environnementale Produit
- FDES : Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
- PRC : Product Category Rules ou Règle de définition des catégories de Produits (RCP) en français
- N/A : Non Applicable
- UF : Unité Fonctionnelle

- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre cube « m³ », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm ».

- Autres abréviations utilisées :

- ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes
- PSE : Polystyrène Expansé
- PE : Polyéthylène basse densité
- R : Résistance thermique (en m².K/W)
- rEPS : Polystyrène Expansé Recyclé
- Up : Coefficient de transmission surfacique thermique (en W/m².K)

PRECAUTIONS D'UTILISATION DE LA DEP POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2 (Octobre 2019).

La norme NF EN 15804+A2 (Octobre 2019) définit au § 5.3 Comparabilité des DEP pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP :

« Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

I. INFORMATIONS GENERALES

- **Nom et adresse du déclarant :**

RECTOR LESAGE

16 rue de Hirtzbach - BP 2538 - 68058 Mulhouse

- **Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la FDES est représentative :**

Sous-traitants experts du moulage du polystyrène expansé recyclé

- **Type de FDES :**

Individuelle de gamme mono-site, Cycle de vie « Du berceau à la tombe » + Module D

- **Identification du produit par son nom ou par une désignation explicite ou par la/les référence/s commerciale/s :**

Gamme Entrevous Up16 & Up19 rEPS :

RECTOSTEN 16 rEPS M4
RECTOSTEN 19 rEPS M4
FABRISOL 16 rEPS M4
FABRISOL 19 rEPS M4

Gamme Rupteurs :

THERMOSTEN Evolution H50 About et Rive
THERMOSTEN Rive Evolution H50 SECABLE
THERMOSTEN Evolution H66 About et Rive
THERMOSTEN H50 About et Rive
THERMOSTEN H66 About et Rive
THERMOSTEN H40 About
THERMOSTEN Rive NERVURE H40
THERMOSTEN About H56
THERMOSTEN Rive NERVURE H56
NEOSET RIVE
NEOSET ABOUT

- **Cadre de validité :**

cf paragraphe « IV. INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE », ligne « Variabilité »

- Vérification externe indépendante effectuée selon le programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025 (Juillet 2010) par :

La norme EN 15804 (Octobre 2019) du CEN sert de règle pour la catégorie de produit.	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025 (Juillet 2010) ☐ Interne ☒ Externe	
Selon le cas, vérification par tierce partie : TEULON Hélène	
Numéro d'enregistrement au programme conforme ISO 14025 (Juillet 2010) : 20260450456	
Date de 1ère publication : 10/07/2026	
Date de mise à jour (préciser si mise à jour mineure ou majeure) : /	
Date de vérification : 10/07/2026	
Période de validité : ☒ 5 ans ☐ 2 ans à compter de la date de la 1ère publication	
	Programme INIES (version de décembre 2025) Avenue du Recteur Poincaré – 75016 PARIS – www.inies.fr

II. DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

- **Description de l'unité fonctionnelle :**

Sur un m² de plancher à poutrelles, pendant 100 ans, assurer la fonction de coffrage et d'isolation thermique de performance R allant de 5,09 à 6,17 m².K/W (soit Up allant de 0,16 à 0,19 W/m².K).

- **Performance principale de l'unité fonctionnelle :**

Isolation thermique de résistance $R \geq 5,09 \text{ m}^2.K/W$

- **Description du produit et de l'emballage :**

Les produits étudiés sont en PSE d'origine recyclée. Les éventuels rupteurs associés sont fabriqués à partir de PSE vierge. Ces matériaux contiennent un retardateur de flamme (0,9 à 1% en masse) et du pentane (7% en masse maximum). Ils s'intègrent dans un procédé de plancher à poutrelles avec entrevous isolant et table de compression complète. Les poutrelles, les aciers et la table de compression ne sont pas comptabilisés dans cette FDES. Les produits sont livrés sur une palette en bois avec un film plastique étirable en PE.

- **Description de l'usage du produit (domaines d'application) :**

Les entrevous et rupteurs thermiques objets de la FDES sont utilisés dans les planchers à poutrelles. Leur mise en œuvre est encadrée par la norme NF EN 15037-1 (Septembre 2008), le Document Technique Unifié « NF DTU 23.5 (Mai 2019) Travaux de bâtiment - Planchers à poutrelles en béton », l'Avis Technique Poutrelles en cours de validité, et l'Avis Technique « RUPTEURS GROUPE LESAGE » en cours de validité.

- **Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :**

Pour information, les entrevous et rupteurs thermiques confèrent au plancher des performances acoustiques et des performances au feu mais ces dernières ne sont pas des caractéristiques retenues dans l'UF.

- **Description des principaux matériaux et/ou composants du produit :**

Polystyrène expansé recyclé (Produit) : 4,15 kg/UF

Palette en Bois (Emballage) : 1,38 kg/UF

Film PE (Emballage) : 0,07 kg/UF

- **REACH :**

On précise que les matières premières utilisées ne présentent aucune substance appartenant à la liste candidate selon le règlement REACH à plus de 0,1% en masse.

- **Preuves d'aptitude à l'usage :**

Les produits sont conformes aux spécifications de la norme NF EN 15037-4+A1 (Septembre 2013). Aussi, ils sont certifiés NF (ou en cours de certification NF) par le CSTB (référentiel de certification : NF 547 (Septembre 2022)). Se référer aux fiches techniques et DOP des produits.

- **Circuit de distribution :**

BtoB

- **Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément au 7.3.3.2 de la NF EN 15804+A2 (Octobre 2019))**

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	100 ans La DVR a été définie, par convention, à partir des données de l'Annexe H de la NF EN 15804+A2/CN (Octobre 2022).
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	EN 15037-4+A1 (Septembre 2013)
Paramètre théorique d'application (s'ils sont imposés par le fabricant, y compris les références aux pratiques appropriées et les codes d'application)	Mise en œuvre suivant le Document Technique Unifié « NF DTU 23.5 (Mai 2019) Travaux de bâtiment - Planchers à poutrelles en béton », l'Avis Technique Poutrelle en cours de validité et l'Avis Technique « RUPTEURS GROUPE LESAGE » en cours de validité.
Qualité présumée des travaux	La qualité des travaux est présumée conforme aux préconisations du fabricant. Les produits sont conformes aux spécifications de la norme NF EN 15037-4+A1 (Septembre 2013).

Paramètre	Valeur
Environnement intérieur (pour les produits en intérieur)	Performance thermique de 0,16 à 0,19 W/m².K Résistance mécanique : R1b
Environnement extérieur (pour les produits en extérieur)	Non concerné
Conditions d'utilisation	Les produits sont utilisés conformément aux spécifications de la norme NF EN 15037-4+A1 (Septembre 2013).
Scénario d'entretien pour la maintenance	Aucune opération de maintenance à prévoir

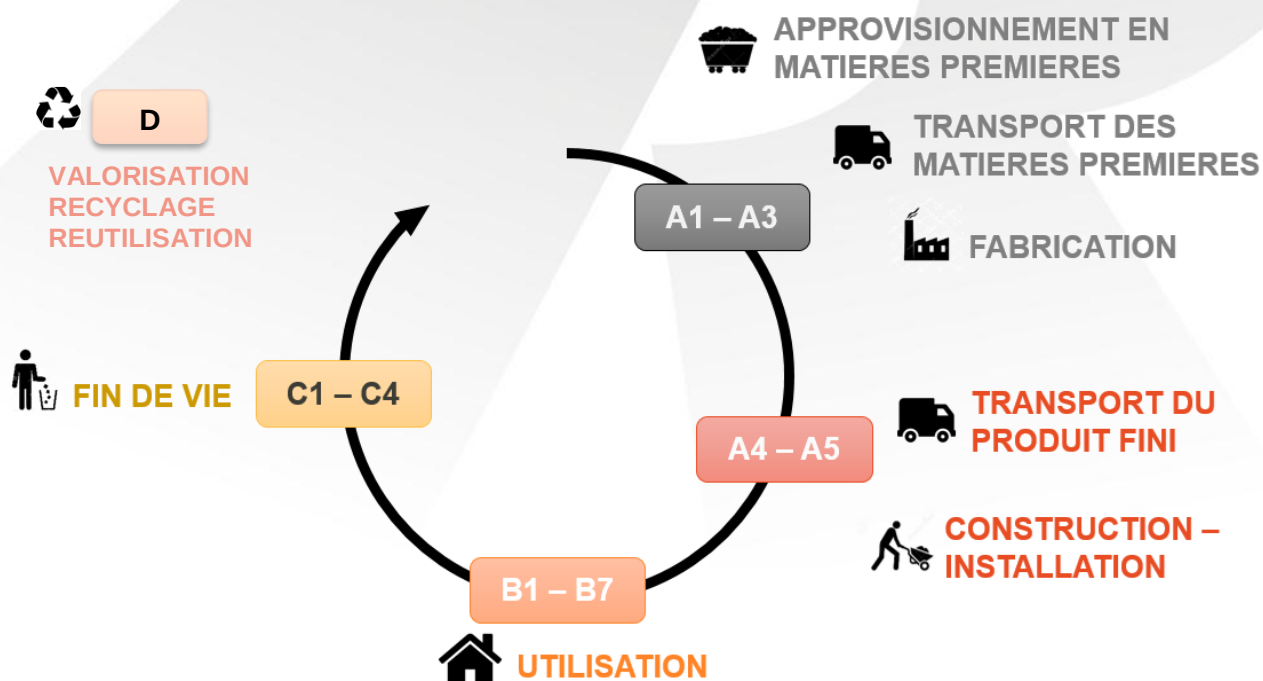
Information sur la teneur en carbone biogénique

Paramètre	Valeur
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0 kg de carbone biogénique
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	0,61 kg de carbone biogénique

III. ETAPES DU CYCLE DE VIE

L'inventaire du cycle de vie étudié se base sur la description de la figure 1 de la norme NF EN 15804+A2 (Octobre 2019).

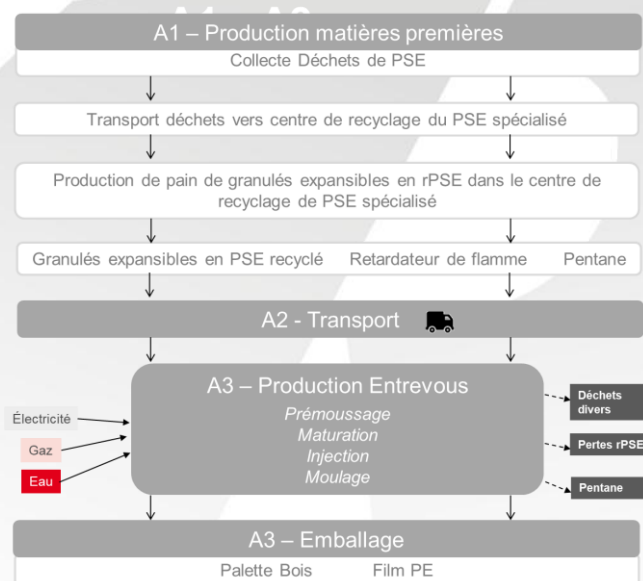
Voici le diagramme des flux étudiés :



On précise que toutes les étapes du cycle de vie ont été prises en compte.

DESCRIPTION DES FRONTIERES DU SYSTEME (X = INCLUS DANS L'ACV; DECLARE = MODULE DECLARE)															
ETAPE DE PRODUCTION	ETAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		ETAPE D'UTILISATION								ETAPE DE FIN DE VIE				BENEFICES ET CHARGES AU DELA DE FRONTIERES DU SYSTEME
Production	Transport	Processus de construction installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie durant l'étape d'utilisation	Utilisation de l'eau durant l'étape d'utilisation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage	
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D	
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	DECLARE	

1. ETAPE DE PRODUCTION A1-A3



Description de :

- **l'étape** : Cette étape prend en compte l'extraction, la production et le transport des matières premières ; la production des énergies consommées sur les sites ; la fabrication de l'entrevous et du rupteur. Enfin, les matériaux nécessaires au conditionnement ainsi que les émissions dans l'air sont intégrés au modèle.
- **les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte** : On précise que les flux suivants n'ont pas été modélisés :
 - Etape A1 : Energie liée au compactage des entrevous récupérés (collecte post-consommateur et post-industriel)
 - Etape A1 : Emballages entre fournisseurs
 - Etapes A1 et A3 : Emissions de poussières
 - Etape A3 : Etiquettes des produits

L'étape de fabrication se divise en quatre principales étapes :

ETAPE 1 – PREMOUSSAGE : Sous l'effet de la vapeur d'eau, les granulés expansibles de polystyrène recyclé vont connaître une première expansion, (jusqu'à 30 fois leur volume initial) : on obtient une bille de polystyrène constituée majoritairement d'air.

ETAPE 2 - MATURATION : Une phase de séchage (stabilisation à l'air) est nécessaire en silo de toile perméable à l'air, afin de permettre la finalisation des échanges gazeux, de ramener les perles à la température ambiante et d'éliminer l'excédent d'eau.

ETAPE 3 - MOULAGE / INJECTION : Après cette phase de stabilisation, une seconde expansion à la vapeur d'eau dans un moule fermé va de nouveau venir dilater les billes. Elles occupent alors tout l'espace du moule et se soudent entre elles naturellement sans aucun adjuvant. A l'issue de la fabrication, l'entrevous est constitué de polystyrène d'origine recyclée, de pentane et de retardateur de flamme.

ETAPE 4 – EMBALLAGE : Les entrevous moulés sont stockés sur des palettes en bois recouvertes d'un film d'emballage plastique transparent en polyéthylène basse densité (PE).

2. ETAPE DE CONSTRUCTION A4-A5



a. Transport jusqu'au chantier A4

Description de :

- l'étape** : Cette étape modélise le transport du produit et de son emballage jusqu'au chantier, en passant éventuellement par un négoce. Le transport s'effectue par camion. L'entrevous et le rupteur thermique en PSE étant des produits légers, près de 2 T de produits seulement sont transportés, cependant on précise qu'il s'agit de près de la capacité volumique maximale des véhicules utilisés.
Egalement, l'extraction et le raffinage du pétrole pour le carburant consommé lors du transport sont pris en compte. On considère que les chantiers sont situés sur le territoire français.
- les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte** : Non concerné.

Transport jusqu'au chantier (si applicable) : Applicable et pris en compte (cf détails ci-dessous)

Paramètre	Unités	Valeur
Type de combustible et consommation du type de véhicule utilisé pour le transport, (par ex. camion sur longue distance, bateau, etc...)	-	Gasoil Distance « Usine – Chantier » : Camion de 32 T, EURO 6
Distance	km	Distance « Usine – Chantier » : 277
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	%	Aller : 25% (capacité volumique maximale) Retour : 65% (soit 35% de retours à vide)
Masse volumique en vrac des produits transportés	kg/m ³	21
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (=1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés et emboîtés)	-	< 1

b. Installation dans le bâtiment A5 (si applicable)

On comptabilise les chutes du produit générées sur chantier (relargage du pentane compris). Ces chutes et le déchet de film PE générés sont stockés dans une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). La palette en bois est incinérée.

Paramètre	Unités	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	kg/m ²	Aucun
Utilisation d'eau	m ³	Pentane : 3,22E-04
Utilisation d'autres ressources	kg	Pentane : 3,22E-04
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	kWh ou MJ	Pentane : 3,22E-04
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	kg	Bois : 1,38 Film PE : 0,07 PSE recyclé (chutes) : 0,01
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	kg	Le film PE issu de l'emballage et les chutes de rEPS sont mis en ISDI en vue d'un enfouissement. La palette en bois est incinérée.
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg	Pentane : 3,22E-04

3. ETAPES D'UTILISATION (EXCLUSION DES ECONOMIES POTENTIELLES) B1-B7



a. Utilisation ou application du produit installé B1

Description de :

- **l'étape** : Tout le pentane résiduel contenu dans la matière PSE recyclé du produit est relargué à cette étape.
- **les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte** : Non concerné.

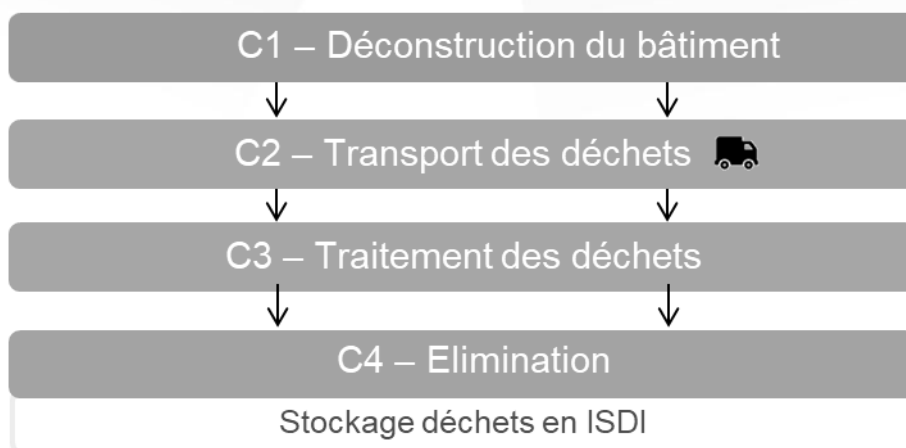
b. Etapes B2 à B7 (non applicables)

Description de :

- **l'étape** : Non concerné, l'utilisation de ce produit en PSE recyclé n'engendre aucune opération de maintenance, de réparation, de remplacement, ni de réhabilitation. Par ailleurs, il ne requiert pas l'utilisation d'énergie ou d'eau pendant sa vie en œuvre.
- **les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte** : Non concerné.

4. ETAPES DE FIN DE VIE C1-C4

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.



Description de :

- **l'étape** : Le modèle inclut le transport du déchet généré par le produit en fin de vie du bâtiment ainsi que son élimination. On précise que les déchets sont collectés pour être enfouis dans des centres de stockage de déchets inertes (ISDI). La distance moyenne prise en compte entre le chantier et l'installation de stockage (ISDI) est de 50 km. Ce transport est effectué en camion type EURO 6 de charge utile 16-32 tonnes.
- **les étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte** : Non concerné.

Paramètre	Unités	Valeur
Processus de collecte spécifié par type	kg	Déchets collectés (non dangereux) : 4,04
Système de récupération spécifié par type	kg	Destinés à la réutilisation : 0 Destinés au recyclage : 0 Destinés à la récupération d'énergie : 0
Élimination spécifiée par type	kg	Enfouis dans une ISDI : 4,04
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios	-	-
Distance moyenne 'chantier-décharge'	km	50 km
Type de véhicule	-	Camion EURO 6 de charge utile 16-32 T

5. POTENTIEL DE RECYCLAGE, REUTILISATION, RECUPERATION - MODULE D

L'énergie libérée lors de la combustion du déchet de la palette en bois d'emballage constitue un impact évité, il est comptabilisé dans le Module D.

Matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matériaux / énergies économisés	Quantités associées
Palette en bois	Transport jusqu'en centre de traitement	Energie et chaleur	1,38 kg/UF

IV. INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

On précise que l'ensemble des flux entrants et sortants ont été pris en compte dans la modélisation du cycle de vie du produit étudié.

Informations générales	
PRC utilisé	Norme NF EN 15804+A2 (Octobre 2019) et son complément national NF EN 15804+A2/CN (Octobre 2022) ainsi que les normes ISO 14040 (Octobre 2006), ISO 14044 (Octobre 2006), ISO 14025 (Juillet 2010).
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 (Octobre 2019) et son complément national NF EN 15804+A2/CN (Octobre 2022) par rapport aux critères de coupure. Une donnée manquant de précisions quantitatives a été occultée, son estimation quantitative demeurerait bien inférieure à 1%. Les poutrelles auxquelles les entrevous sont associés et la dalle de compression sont exclues de la FDES.
Allocations	Les allocations employées sont massiques.
Représentativité géographique, temporelle	Les entrevous étudiés sont exclusivement produits en France. La représentativité géographique est exacte pour la consommation d'électricité. Les autres procédés sont représentatifs de l'Europe. Le cas échéant les procédés « Monde » (GLO) ou « Monde sans la Suisse » (RoW) ou « Suisse » (SW) sont utilisés. ICV fournisseur (PSE recyclé), Plastics Europe (PSE vierge des rupteurs) Base de données génériques utilisée : Ecoinvent dans sa version 3.9.1 et 3.10, "cut-off allocation by classification" publiées en 2022 et 2023 Sphera version 10.9.0.20 (Année 2025) Période de recueil des données primaires : 2021 à 2025 La qualité des données a été établie comme « bonne ».
Variabilité (pour les FDES non spécifiques, c'est-à-dire FDES collective, de gamme, multi-sites)	Il s'agit une FDES de gamme mono-site (Annexe O du complément national NF EN 15804+A2/CN (Octobre 2022)). Les indicateurs témoins ci-dessous ont été identifiés pour valider la représentativité du modèle. <i>Valeur maximale : Changement climatique, total = 7,4</i> <i>Valeur maximale : Energie primaire non renouvelable totale = 219,2</i> <i>Valeur maximale : Déchets non dangereux = 5,9</i> Dans le scénario le plus pessimiste, leurs impacts se situent entre 13 % et 20 %.

V. RESULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV¹.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

MND : Module Non Déclaré

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple).

Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN (Octobre 2022)

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	Aucune
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP – minéraux + métaux)	1
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2
Exonérations de responsabilité 1 – Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.		
Exonérations de responsabilité 2 – Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.		

¹ Interprétation des résultats : Les principaux impacts du produit étudié sont dus au procédé de fabrication.



FDES Entrevous Up16 & Up19 rEPS

Entrevous rEPS Up16 & Up19
+
Gamme Rupteurs

Etape Production TOTAL A1-A3	Etape de Construction			Etape de Vie en Œuvre								Etape de Fin de Vie					TOTAL CYCLE DE VIE	Module D
	A4 Transport	A5 Installation	TOTAL A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	TOTAL B1-B7	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	TOTAL C1-C4		

Impacts environnementaux de référence NF EN 15804+A2 (Octobre 2019)

Changement climatique – total (kg CO ₂ éq./UF)	2,92E+00	6,14E-01	2,09E+00	2,70E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,16E-03	0,00E+00	5,42E-01	5,50E-01	6,17E+00	-1,72E+00
Changement climatique - combustibles fossiles (kg CO ₂ éq./UF)	4,96E+00	6,13E-01	3,02E-02	6,43E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,15E-03	0,00E+00	5,42E-01	5,50E-01	6,16E+00	-1,71E+00
Changement climatique – biogénique (kg CO ₂ éq./UF)	-2,05E+00	4,74E-04	2,06E+00	2,06E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,50E-06	0,00E+00	3,84E-04	3,91E-04	4,99E-03	-5,81E-03
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols (kg CO ₂ éq./UF)	4,21E-03	2,82E-04	6,27E-06	2,88E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,97E-06	0,00E+00	3,73E-05	4,12E-05	4,54E-03	-2,54E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone (kg CFC ₁₁ éq./UF)	1,72E-07	1,34E-08	3,86E-10	1,38E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,85E-10	0,00E+00	1,13E-09	1,31E-09	1,87E-07	-7,67E-08
Acidification (mole H ⁺ éq./UF)	1,19E-02	1,27E-03	2,29E-04	1,50E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,02E-05	0,00E+00	3,52E-04	3,72E-04	1,38E-02	-2,00E-03
Eutrophisation aquatique, eaux douces (kg P éq./UF)	8,88E-05	4,24E-05	9,48E-06	5,19E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,01E-07	0,00E+00	6,59E-06	7,19E-06	1,48E-04	-6,98E-05
Eutrophisation aquatique marine (kg N éq./UF)	3,34E-03	3,17E-04	1,55E-04	4,72E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,52E-06	0,00E+00	2,84E-03	2,85E-03	6,66E-03	-6,55E-04
Eutrophisation terrestre (mole N éq./UF)	3,63E-02	3,19E-03	1,17E-03	4,35E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,64E-05	0,00E+00	1,38E-03	1,43E-03	4,21E-02	-6,09E-03
Formation d'ozone photochimique (kg C ₂ H ₄ éq./UF)	3,07E-01	1,98E-03	3,72E-04	2,35E-03	7,18E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,18E-02	0,00E+00	3,29E-05	0,00E+00	6,00E-04	6,33E-04	3,81E-01	-3,31E-03
Épuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux (kg Sb éq./UF)	1,58E-05	1,96E-06	3,80E-08	2,00E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,28E-08	0,00E+00	1,03E-07	1,25E-07	1,79E-05	-2,17E-06
Épuisement des ressources abiotiques - combustibles fossiles (MJ/UF)	1,72E+02	8,71E+00	2,18E-01	8,93E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,25E-01	0,00E+00	1,07E+00	1,20E+00	1,82E+02	-5,50E+01
Besoin en eau (m ³ /UF)	1,98E+00	5,37E-02	-1,22E-02	4,15E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,33E-04	0,00E+00	4,59E-02	4,68E-02	2,07E+00	-4,18E-01

FDES Entrevous Up16 & Up19 rEPS

Entrevous rEPS Up16 & Up19 + Gamme Rupteurs	Etape Production TOTAL A1-A3	Etape de Construction			Etape de Vie en Œuvre								Etape de Fin de Vie					TOTAL CYCLE DE VIE	Module D
		A4 Transport	A5 Installation	TOTAL A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	TOTAL B1-B7	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	TOTAL C1-C4		
Impacts environnementaux additionnels NF EN 15804+A2 (Octobre 2019)																			
Émissions de particules fines (Incidence de maladies)	1,60E-07	3,06E-08	2,46E-09	3,31E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,10E-10	0,00E+00	7,19E-09	7,80E-09	2,01E-07	-1,66E-08
Rayonnement ionisant, santé humaine (kBq de U ₂₃₅ équiv.)	1,06E+03	1,40E-02	2,41E-04	1,42E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,56E-04	0,00E+00	1,49E-03	1,65E-03	1,06E+03	-1,49E+00
Écotoxicité (eaux douces) (CTUe)	1,66E+01	4,32E+00	1,72E-01	4,49E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,87E-02	0,00E+00	1,03E+00	1,09E+00	2,21E+01	-2,00E+00
Toxicité humaine, effets cancérigènes (CTUh)	2,53E-08	2,68E-10	6,19E-11	3,29E-10	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,82E-12	0,00E+00	3,72E-11	4,10E-11	2,57E-08	-4,11E-10
Toxicité humaine, effets non cancérigènes (CTUh)	2,79E-08	5,18E-09	2,78E-09	7,96E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,68E-11	0,00E+00	1,20E-09	1,28E-09	3,71E-08	-4,90E-09
Impacts liés à l'occupation des sols/qualité du sol (sans unité)	2,57E+02	4,44E+00	9,37E-02	4,54E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,25E-01	0,00E+00	2,35E+00	2,48E+00	2,64E+02	-1,31E+00

Entrevous rEPS Up16 & Up19 + Gamme Rupteurs

Utilisation des ressources NF EN 15804+A2 (Octobre 2019)

	Etape Production TOTAL A1-A3	Etape de Construction			Etape de Vie en Œuvre								Etape de Fin de Vie					TOTAL CYCLE DE VIE	Module D
		A4 Transport	A5 Installation	TOTAL A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	TOTAL B1-B7	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	TOTAL C1-C4		
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières (MJ/UF)	5,51E+01	6,32E-08	2,08E-09	6,53E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,98E-10	0,00E+00	4,71E-08	4,80E-08	5,51E+01	-2,38E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières (MJ/UF)	0,00E+00	1,51E-01	4,84E-03	1,56E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,81E-03	0,00E+00	1,98E-02	2,16E-02	1,78E-01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ/UF)	5,51E+01	1,51E-01	4,84E-03	1,56E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,81E-03	0,00E+00	1,98E-02	2,16E-02	5,52E+01	-2,38E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières (MJ/UF)	1,72E+02	8,71E+00	2,18E-01	8,93E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,25E-01	0,00E+00	1,07E+00	1,20E+00	1,82E+02	-5,50E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières (MJ/UF)	0,00E+00	3,00E-04	3,00E-05	3,30E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,28E-06	0,00E+00	4,30E-05	4,73E-05	3,77E-04	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) (MJ/UF)	1,72E+02	8,71E+00	2,18E-01	8,93E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,25E-01	0,00E+00	1,07E+00	1,20E+00	1,82E+02	-5,50E+01
Utilisation de matière secondaire (kg/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce (m³/UF)	1,25E-01	1,25E-03	-2,85E-04	9,67E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-05	0,00E+00	1,07E-03	1,09E-03	1,27E-01	-9,74E-03

FDES Entrevous Up16 & Up19 rEPS

Entrevous rEPS Up16 & Up19 + Gamme Rupteurs		Etape de Construction			Etape de Vie en Œuvre								Etape de Fin de Vie					TOTAL CYCLE DE VIE	Module D
		A4 Transport	A5 Installation	TOTAL A4-A5	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	TOTAL B1-B7	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	TOTAL C1-C4		
Catégorie de déchets																			
Déchets dangereux éliminés (kg/UF)	4,63E-03	1,65E-02	2,21E-04	1,67E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,14E-04	0,00E+00	8,02E-04	1,02E-03	2,23E-02	-2,08E-02
Déchets non dangereux éliminés (kg/UF)	1,96E+00	6,94E-02	1,87E-02	8,81E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,93E-03	0,00E+00	3,12E+00	3,12E+00	5,17E+00	-3,30E-02
Déchets radioactifs éliminés (kg/UF)	1,36E-03	1,07E-05	1,86E-07	1,09E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,18E-07	0,00E+00	1,12E-06	1,24E-06	1,38E-03	-1,34E-03
Flux sortants																			
Composants destinés à la réutilisation (kg/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage (kg/UF)	1,54E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,54E-01	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie (kg/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Electrique fournie à l'extérieur (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Gaz et Process fournie à l'extérieur (MJ/UF)	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

VI. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

Air intérieur

COV et formaldéhyde (si pertinent)

Le classement sanitaire du produit est « A+ » selon l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.

Justification et/ou rapport d'essai : Auto-déclaration



Résistance au développement des croissances fongiques (si pertinent) :
Aucun essai n'a été réalisé.

Emissions radioactives (si pertinent) :
Aucun essai n'a été réalisé.

Sol et eau (si pertinent)

Non concerné

VII. CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DU BATIMENT

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Les performances thermiques de cet élément de plancher sont caractérisées en association avec les poutrelles en béton conformément à la norme NF EN 15037-4+A1 (Septembre 2013) et sont certifiées (ou en cours de certification) dans le cadre de la certification NF 547 (Septembre 2022). Les performances thermiques d'un produit sont déclarées sur le certificat NF. Ce dernier est disponible sur le site internet du CSTB (www.cstb.fr).

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort acoustique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort visuel.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort olfactif.